



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour que le personnel de la maison Perce-Neige à Maing bénéficie du Ségur

Question écrite n° 42202

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des salariés de la maison Perce-Neige à Maing qui se voient exclus du Ségur de la santé. En effet, la maison Perce-Neige est à la fois un foyer d'accueil médicalisé et un foyer de vie. La structure dépend donc à la fois de l'ARS Hauts-de-France et du conseil départemental du Nord. Le personnel de cette structure médicalisée accompagne les personnes en situation de handicap par leur surveillance, mais aussi les changes, les toilettes des personnes ou encore la prise de médicaments... Comme le personnel médical, ils ont été mobilisés durant la crise sanitaire et les différents confinements, jours et nuits, semaine et week-end. Comme le personnel soignant, ils ont aussi été contraints de devoir se faire vacciner pour continuer d'exercer leur métier auprès des personnes en situation de handicap. Pourtant, le personnel dit « annexe » se voit privé de cette reconnaissance. Ils exercent un métier difficile, dans des conditions particulières depuis de nombreux mois en raison du covid-19, avec un salaire loin d'être à la hauteur. Au regard de l'augmentation du coût de la vie, de l'augmentation actuelle des prix des énergies et du travail admirable réalisé par le personnel de la maison Perce-neige, cette revalorisation des salaires via le Ségur de la santé représente un important gain de pouvoir d'achat et un juste remerciement pour leur engagement dévoué. Surveillants de nuit, agents d'entretien, aides médico-psychologiques, lingères... autant de professions essentielles dans le fonctionnement d'une structure médicalisée, qui permettent d'assurer la protection physique et la sécurité sanitaire des résidents et qui méritent de bénéficier du Ségur de la santé. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et lui demande s'il envisage d'inclure les agents « annexes » dans le Ségur de la santé ; sans eux une structure médicale ne peut fonctionner.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42202

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7790

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)